

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR L'ATTRIBUTION  
D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE,  
ET/OU D'UN VELO-PLIANT ET/OU D'UN VELO-CARGO (NEUF OU OCCASION)**

**Je soussigné(e)**

M.       Mme

Nom.....

Prénom.....

Domicilié(e).....

**Atteste que je suis bien** l'acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

**Et je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :**

- à ne percevoir qu'une seule aide de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon pour le vélo objet de la demande d'aide,
- à apporter la preuve à la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, qui en ferait la demande, que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon tel que défini dans la convention,
- à restituer l'aide octroyée par la Ville, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.

**Sanction en cas de détournement de la subvention :**

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal ci-après reproduit.

*Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».*

Fait à.....

le.....

Signature